

## AXE 1 : FLUIDIFIER LES DEPLACEMENTS ET ORGANISER LE STATIONNEMENT

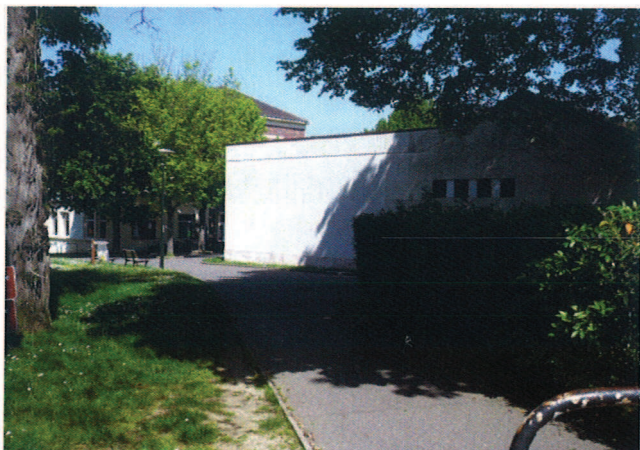
Limours possède une structure viaire avec de grands axes dégagant la circulation principale du centre ville. Celui-ci, un peu en retrait, est facilement accessible de chaque point de la commune. La carte d'analyse nous a montré que le maillage au centre n'était pas complet, un maillon empêche la fluidité des parcours.

D'autre part, la place du Général de Gaulle a une grande importance dans la problématique des déplacements dans le coeur de Limours notamment au moment du marché qui correspond à un blocage forcé de la circulation en centre ville (les jeudi et dimanche matins).

L'analyse montre qu'il manque un axe permettant une continuité de circulation. Ce maillon permet de voir apparaître une seconde couronne de circulation au centre de la commune.

Le maillage viaire complété devra permettre :

- Une circulation plus fluide des déplacements en centre ville (1)
- Un désengorgement de la place du marché (2 et 3)
- Une circulation facilitée les jours de marché
- Des circulations douces et des espaces piétons au coeur de ville sans entraver l'espace de la voiture: la création d'une zone de rencontre pourrait être une solution intéressante (circulation autorisée mais priorité au piéton).



1 2 ▲

3

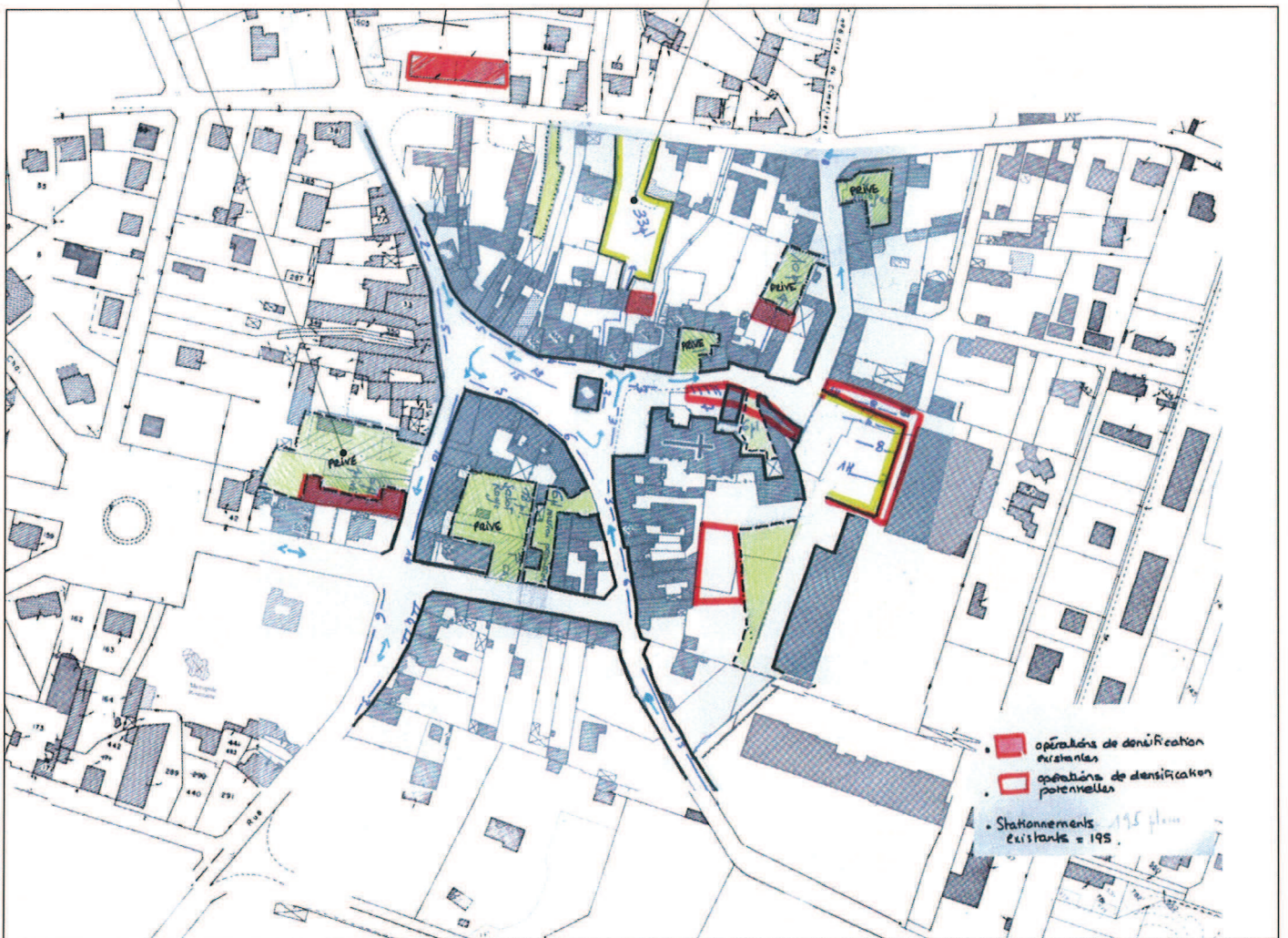




opération récente de densification



stationnement aménagé en coeur de parcelle



OPÉRATIONS DÉJÀ RÉALISÉES PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UNE DENSIFICATION DU CENTRE VILLE.

## AXE 2 : APPRIVOISER LA DENSITE



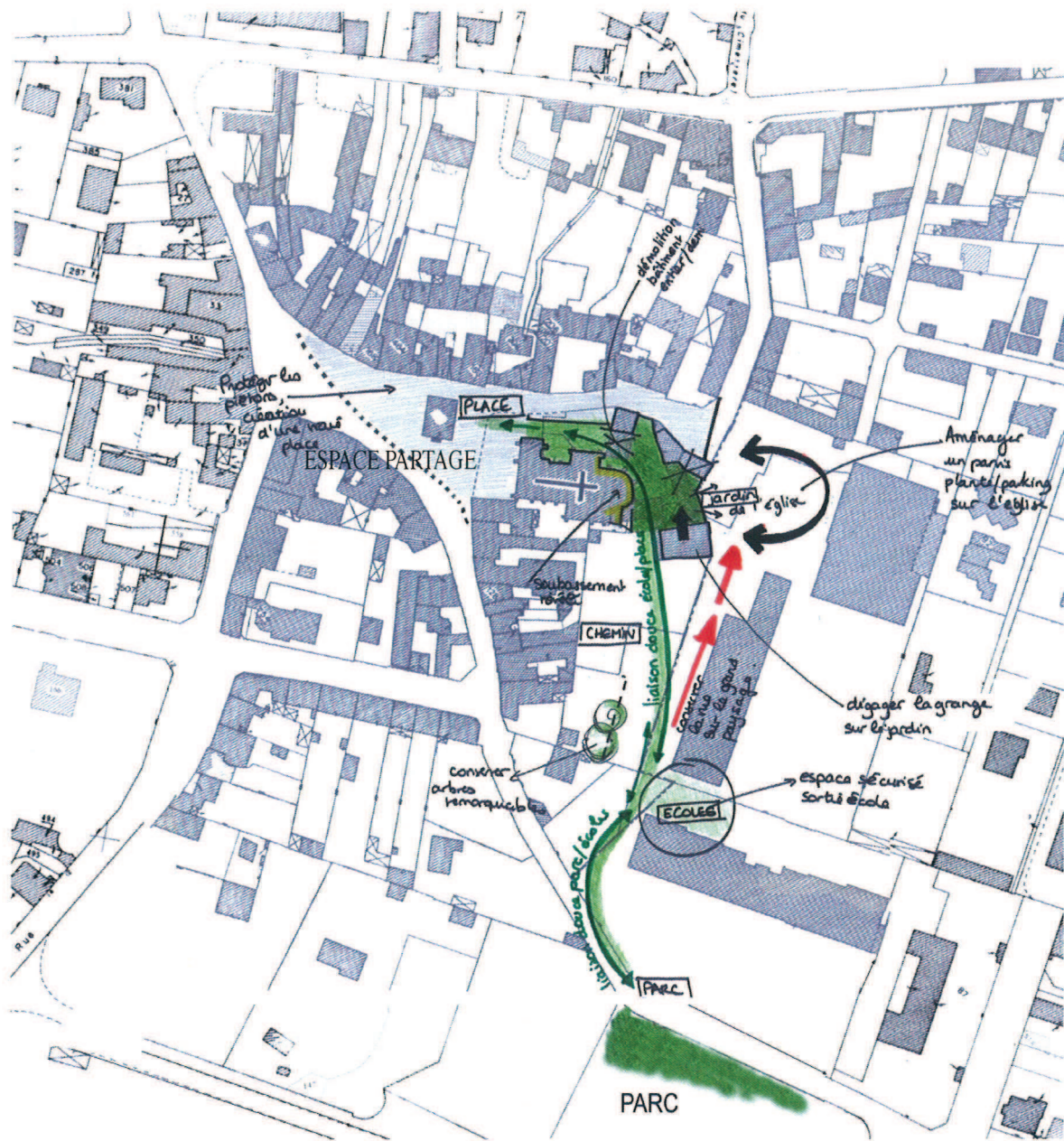
Les espaces publics de la commune sont peu hiérarchisés à l'heure actuelle : la place du marché, encombrée de voitures, mais aussi la place se situant devant le gymnase, ont un statut de parking et non de véritable espace public de rencontre et de partage.

Plusieurs opérations ont été remarquées au cours de nos parcours sur le terrain. Ces secteurs aménagés, à l'initiative privée, dans le cadre du PLU, concernent de vieux corps de bâtiments de ferme ou d'anciens bâtiments (gendarmerie) qui ont été ou vont être réhabilités afin d'accueillir de nouvelles populations en coeur de village.

Les avantages sont nombreux : cela permet de favoriser la vie de quartier et donc de faire vivre les commerces, mais cela incite aussi les gens à ne pas prendre systématiquement leur voiture pour le moindre déplacement. L'objectif est d'offrir à ces populations l'accès à toutes les commodités dans une proximité de voisinage.

Pour renforcer l'urbanité du coeur de bourg, la collectivité pourrait envisager d'augmenter le nombre de logements au centre en répondant aux besoins spécifiques de la commune (logements pour les jeunes ou personnes âgées).

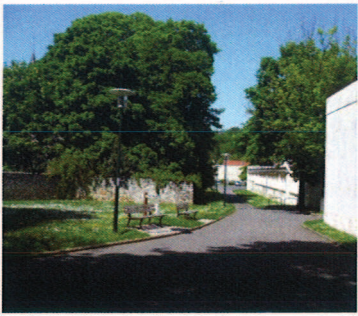
Des constructions pourraient être éventuellement implantées sur l'arrière de l'église, sur le parking du gymnase, sur une partie de la parcelle à acquérir par la ville.



LE PARC



LE PARVIS



LES ARBRES



## AXE 3 : REVELER LIMOURS PAR LE PAYSAGE

Limours possède l'avantage d'avoir des espaces verts importants en coeur de ville .  
L'objectif est d'y constituer un axe paysager aidant à la liaison de ces espaces verts entre eux, en y incluant les chemine-  
ments piétons .

Cela consiste à :

- Créer une voie de circulation douce sur la nouvelle rue ouverte, plantée et paysagée
- Aménager une sortie des écoles sécurisée pour les piétons, nombreux à cet endroit.
- Retrouver un jardin en centre ville qui fasse liaison entre la place du marché, les commerces et les équipements scolaires
- Conserver l'identité du coteau de Limours depuis la rue ouverte, seule vue sur le grand paysage et la géographie de la commune depuis le centre ville.

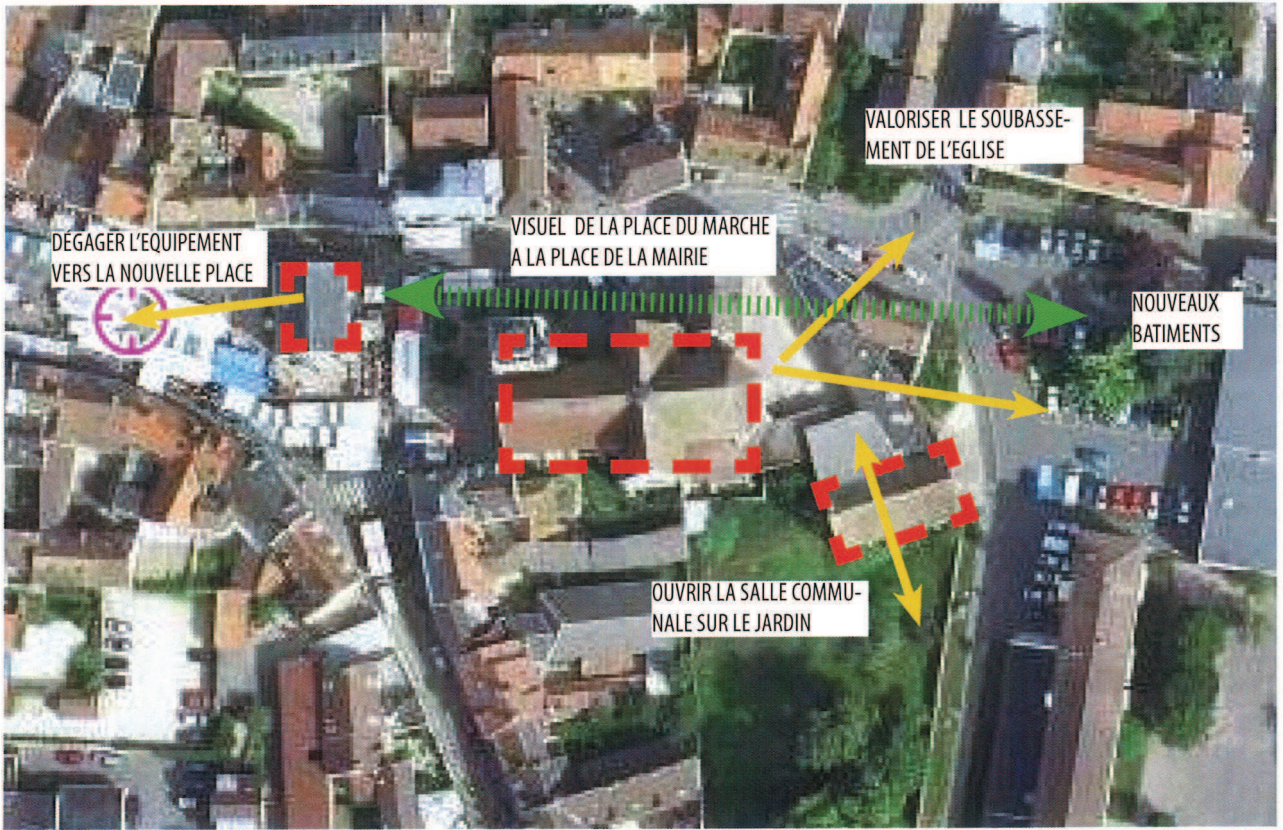
REVELER LE GRAND PAYSAGE



.....> LE CHEMINEMENT, LIAISON DOUCE

LE JARDIN DE LA GRANGE, DE L'EGLISE

.....> LA PLACE DU MARCHÉ,  
URBAINE



LE SOUBASSEMENT DE L'EGLISE

LA GRANGE



## AXE 4 : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

L'arrière de l'église n'est pas accessible et la vue sur le chevet est obstruée par des constructions qui tournent le dos à l'espace public.

Une action prioritaire serait de dégager l'arrière de l'église:

- supprimer une partie des constructions en conservant la salle municipale et une maison de ville de qualité. Une placette arrière pourrait être recréée permettant également d'ouvrir la salle municipale à la fois sur place et jardin
- mettre en relation visuelle la mairie et l'actuel parking du gymnase soit:
  - en déconstruisant l'actuel bâtiment de la police municipale
  - ou en le modifiant partiellement, renforçant les continuités bâties sur rue pour cadrer les vues
- le gymnase devrait être déplacé pour pouvoir créer une deuxième place accueillant de nouvelles constructions, pour répondre aux besoins en logements et équipements.

LE BATIMENT DE LA MAIRIE



Révéler  
le patrimoine

travailler les  
façades  
arrière.

Mettre en valeur l'horizon,  
le grand paysage.

conserver patrimoine végétal

Valoriser la place située  
à l'arrière de l'église

Minimiser  
les surfaces  
imperméables





# SYNTHESE

